

## L'Europe et l'immigration africaine

À la fin des années 1970, les pays d'Europe occidentale cessent officiellement de recourir à des travailleurs étrangers pour compenser leur manque de main-d'oeuvre. L'entrée en vigueur, en 1995, de l'espace Schengen va néanmoins modifier la politique migratoire des pays européens.<sup>(1)</sup> À l'intérieur de l'espace Schengen, la libre-circulation des individus est de rigueur grâce à l'abolition des frontières entre les pays membres. En même temps, l'Union européenne (UE) renforce les contrôles à ses frontières.

En fermant ses frontières extérieures, l'UE se retrouve confrontée à l'immigration illégale. Si tous les responsables européens se disent conscients de la nécessité d'élaborer une politique commune d'immigration, cohérente et humaine, les faits démontrent le contraire. La politique migratoire européenne s'appuie essentiellement sur la lutte contre l'afflux de clandestins, majoritairement Africains.

L'UE a mis en place une base de données informatiques à l'usage de l'ensemble des polices de ses Etats membres. Ainsi le système d'information Schengen (SIS) enregistre toute entrée dans cet espace de libre circulation. Les autorités européennes développent actuellement une nouvelle version plus performante de ce système recourant à la biométrie (SIS II).

Afin de réduire l'immigration illégale, l'UE renforce la surveillance de ses frontières maritimes avec l'Afrique. Dans le cadre des opérations «*Frontex*», des navires européens, essentiellement espagnols et italiens, patrouillent au large des côtes africaines. Les positions géographiques de l'Espagne et de l'Italie font de ces deux pays des postes avancés de la politique européenne de lutte contre l'immigration clandestine.

Début 2005, l'Espagne lance un système de surveillance par radar et satellite, la SIVE (*Sistema Integrado de Vigilancia Exterior*), cofinancé par l'UE. Ce système de surveillance sophistiqué utilise des radars et des caméras infrarouges et thermiques équipant les navettes rapides de la *Guardia Civil*. L'Union européenne souhaite juguler l'arrivée massive, sur les côtes espagnoles, de clandestins africains qui tentent la traversée à bord des désormais tristement célèbres *pateras* ou *numaticas*. En 2005 toujours, l'Espagne, soucieuse de renforcer le contrôle de ses frontières de Ceuta et Melilla (enclaves espagnoles sur le territoire marocain), édifie une double barrière de barbelés de six mètres de hauteur. Cette double clôture ne décourage pas pour autant les candidats à l'immigration clandestine. En octobre 2005, quatorze candidats à l'immigration décèdent en tentant de franchir ces barrières pour pénétrer à Ceuta et Melilla.

Depuis l'automne 2005, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni organisent des vols conjoints de rapatriements des expulsés. Malgré tous les moyens de contrôle, une politique drastique d'attribution des visas et des expulsions de plus en plus nombreuses, l'immigration illégale vers l'Europe ne cesse de croître. Au cours du seul mois d'août 2006, cinq mille migrants clandestins débarquent aux Iles Canaries, autant qu'au cours de l'année 2005.<sup>(2)</sup>

---

<sup>(1)</sup> L'espace Schengen regroupe les quinze pays membres de l'Union européenne – à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni – et deux pays associés : la Norvège et l'Islande. Neuf des douze nouveaux États membres de l'Union européenne n'entreront dans l'espace Schengen qu'en janvier 2008. Les contrôles aux frontières terrestres et maritimes seront levés le 31 décembre 2007 et fin mars 2008 aux frontières aériennes (la Suisse également entrera dans l'espace Schengen le 1er janvier 2008).

<sup>(2)</sup> Chiffre cité par *Jeune Afrique*, N° 2382, Paris, du 3 au 9 septembre 2006.

L'analyse de la politique d'immigration de différents pays européens met en évidence l'absence d'une stratégie commune. Au sujet des immigrés en situation irrégulière les solutions politiques mises en place divergent. Certains pays européens ont opté pour une régularisation massive tandis que d'autres refusent catégoriquement toute campagne de régularisation d'envergure.

En 2005, L'Espagne procède à une opération de régularisation des clandestins. Les sans-papiers devaient déposer leur demande entre le 7 février et le 7 mai de l'année en cours. Les immigrés en situation irrégulière devaient fournir notamment un certificat de domiciliation dans une commune espagnole antérieure au 8 août 2004, un extrait de casier judiciaire vierge de leur pays d'origine et un contrat de travail d'une durée de six mois. Les employeurs étaient chargés de déposer officiellement les demandes de régularisation de leurs employés. Au cours de ces trois mois, près de six cent mille dossiers furent ainsi déposés.

En Italie, le 21 juillet 2006, le Conseil des ministres adopte un décret – entré en application en septembre 2006 – fixant à cinq cent dix-sept mille le nombre de travailleurs immigrés non-communautaires à régulariser pour cette année là.

La France, de son côté, refuse de procéder à une régularisation massive des immigrés clandestins séjournant sur son territoire. En effet, en 2006, la circulaire de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, n'a permis que six mille neuf cent vingt-quatre régularisations.

Tous les pays européens ne pratiquent pas la même politique d'immigration. Par contre tous les responsables européens savent bien que l'immigration permet de résoudre les problèmes de sous-emploi dans certains secteurs d'activité et que le vieillissement de la population européenne rend illusoire le maintien d'une politique d'immigration "zéro". A l'instar du Canada et des États-Unis, des pays européens – l'Allemagne et la France notamment – utilisent désormais un système de quotas, appliquant volontairement une politique d'immigration choisie. L'Europe veut choisir la main-d'œuvre dont elle a besoin. Ce choix est forcément guidé, productivité et compétitivité obligent, par la recherche de la valeur ajoutée. Ingénieurs, diplômés de grandes écoles, médecins, chercheurs, informaticiens voire artistes sont les bienvenus. La majorité des candidats à l'émigration, quant à elle, reste toujours exclue.

Le volet répressif de la politique de l'immigration de l'Union est un échec. Les hommes politiques européens savent également que seul le développement économique des pays du sud de la Méditerranée réduira le flux migratoire vers l'Europe. Tous les politiciens européens affirment, à juste titre, que réduire la pauvreté en Afrique est le moyen le plus efficace pour lutter contre l'immigration clandestine. En 1970, déjà, les gouvernements des pays industrialisés – dont les pays européens – s'étaient engagés à consacrer 0,7% de leur revenu national brut (RNB)<sup>(3)</sup> à l'aide publique au développement (APD). Que se passe-t-il dans les faits ?

En 2005, le Nigeria obtient l'annulation des deux tiers de sa dette publique qui s'élève à trente-cinq millions de dollars. En contrepartie de cette annulation, le Nigeria s'engage à payer cash le solde de sa dette publique. La France qui détient, avec cinq millions et demi de dollars, près de 17% des créances publiques nigérianes se voit ainsi rembourser près de deux millions de dollars. Par la suite, le gouvernement français inscrit le manque à gagner au budget consacré à l'aide au développement. Le rapport Charasse (Michel Charasse, sénateur français), publié en novembre 2004, pointe du doigt cette pratique. Le rapport révèle que fin 2003, «*les annulations et allègements de dettes consenties par la*

<sup>(3)</sup> Le RNB correspond au produit intérieur brut (PIB) majoré des revenus perçus à l'étranger.

« Savoir lire et écrire rend libre. »

France [...] représentent un montant de 12,7 milliards d'euros. » Le sénateur français constate que la part des allègements et des annulations de dettes dans l'APD est en hausse constante. Ce qui l'amène à s'interroger : « Il s'agit donc bien d'une orientation structurante de notre aide qui conduit [...] à se poser plusieurs questions : cette aide est-elle vraiment efficace pour le développement et se traduit-elle en ressources supplémentaires pour les pays concernés ? »<sup>(4)</sup>

En 2003, 12% de l'APD ont été consacrés à des remises de dettes, n'entraînant aucun versement aux pays concernés.<sup>(5)</sup> En 2005, les allègements de dettes ont représenté 30% du budget de l'APD fixé par la loi de finance.<sup>(6)</sup>

Cette méthode est utilisée couramment par plusieurs pays industrialisés pour gonfler leur budget d'aide au développement et tenir en partie leurs engagements pris en faveur des pays du Sud. Car, en effet, seuls les pays d'Europe du Nord consacrent réellement 0,7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Bien plus durant les années 1990, les sommes consacrées à l'APD par les pays occidentaux ont baissé de près de 40%.<sup>(7)</sup> Même les objectifs du millénaire, programme de l'Organisation des Nations unies lancé en 2000 pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement, ne seront pas atteints, loin de là. « En 2002, les pays du sud méditerranéen ont reçu neuf cent millions de dollars de la part de l'Union européenne contre vingt et un milliards de dollars versés pour l'élargissement de l'Europe. »<sup>(8)</sup> L'Union européenne a visiblement d'autres priorités.

Les responsables politiques des différents pays européens s'accordent à dire que l'instauration de la démocratie contribuera à annihiler les désirs d'émigration des jeunes africains. En dépit de ce constat, tous les pays de l'Union européenne continuent d'entretenir des relations économiques et diplomatiques avec des régimes africains qui bafouent impunément les libertés fondamentales. En 2006, les dirigeants européens se sont rendus, un à un, en Libye. Pourtant les autorités libyennes ont démontré à plusieurs reprises leur peu de considération pour le respect des droits de l'Homme.<sup>(9)</sup> Les présidents africains au pouvoir depuis des décennies sont nombreux, Moubarak, Ben Ali et Sassou Nguessou pour ne citer qu'eux, dirigent leur pays respectif d'une main de fer. Au cours des cinquante dernières années, l'Afrique a connu plus de cent cinquante coups d'État et vingt-six guerres.

Si l'Europe veut vraiment empêcher que la jeunesse africaine ne perde la vie en même temps que ses dernières illusions au cours d'une double traversée, du désert et de la mer, elle devrait mettre en place une véritable politique de coopération et de développement dotée des moyens financiers adéquats. Si l'Europe souhaite réellement que les Africains cessent de rêver de quitter leur pays, peut-être serait-il judicieux que sa

<sup>(4)</sup> Rapport disponible sur <http://www.sénat.fr>

<sup>(5)</sup> Chiffre in *Le Monde diplomatique*, Paris, juillet 2005.

<sup>(6)</sup> Chiffre cité par *L'express*, Paris, 29 septembre 2005.

<sup>(7)</sup> Chiffre in *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, (sous la direction de Roland Pourtier), Édition Nathan, Paris, 2006, p194.

<sup>(8)</sup> Ibid. p262.

<sup>(9)</sup> Dernier exemple en date : la condamnation à mort, le 19 décembre 2006, par la justice libyenne de cinq infirmières libyennes et d'un médecin palestinien. Selon la justice libyenne, les accusés auraient inoculé de manière délibérée le virus du sida à des patients de l'hôpital pour enfants de Benghazi où ils travaillaient. Pourtant selon tous les experts scientifiques consultés – notamment Luc Montagnier, codécouvreur du sida – le virus est apparu à l'hôpital Benghazi bien avant le recrutement, en février 1998, des infirmières bulgares et du médecin palestinien. Les condamnés à mort n'ont plus qu'un espoir : un éventuel geste de clémence du « guide suprême de la révolution », le colonel Kadhafi, président de la République libyenne depuis 1969.



« Savoir lire et écrire rend libre. »

diplomatie condamne avec plus de force tous les régimes qui bafouent les libertés fondamentales. Mais l'Europe a-t-elle les moyens de ses ambitions ? Enfin, l'Europe a-t-elle vraiment intérêt à condamner les régimes en place en Afrique ?

© Youssef Jebri, janvier 2007.